

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 29 JUIN 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_138 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni au Grand Théâtre d'Albi le mardi 29 juin 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Thierry MALLÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Gilbert HANGARD, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU

Membres excusés :

Madame Martine LASSERRE, Messieurs Frédéric CABROLIER, Ghislain PELLIEUX, Patrick MARIE, Yves CHAPRON

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Roland GILLES (pouvoir à Michel FRANQUES), Nathalie BORGHESE (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Patrick BLAY (pouvoir à Gilbert HANGARD), Danielle PATUREY (pouvoir à Jean-Laurent TONICELLO), Marie-Claire GEROMIN (pouvoir à Pierre DOAT)

Votants : 45

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 29 JUIN 2021

N° DEL2021_138 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Pilote : FINANCEMENTS EXTERIEURS/QUALI

Monsieur Camille DEMAZURE, rapporteur,

La biodiversité subit sur l'ensemble de la planète une crise due notamment aux activités humaines. Partout les espèces disparaissent, les populations diminuent, les écosystèmes se dégradent et la diversité génétique recule. Cette crise affecte la qualité de vie humaine, directement dépendante du fonctionnement des écosystèmes et des processus qu'ils assurent. Fondamentalement, sans biodiversité, la survie de l'humanité est en jeu. Même si certains aspects de la biodiversité nécessitent une coordination internationale, de nombreuses actions peuvent être réalisées au niveau local. Aussi les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer.

Sur le territoire de l'Albigeois, les réservoirs de biodiversité sont principalement situés autour du réseau hydrographique ainsi que sur les milieux de plaine et les zones de falaise. Le territoire est caractérisé par une biodiversité ordinaire importante et est concerné par cinq des enjeux prioritaires indiqués dans le schéma régional de cohérence écologique Midi-Pyrénées (SRCE) publié en 2015 et désormais intégré au schéma régional d'aménagement et de développement durable d'Occitanie (SRADDET), publié en 2020 : la conservation des réservoirs de biodiversité, la préservation des zones humides, la continuité longitudinale des cours d'eau, l'amélioration des déplacements des espèces en plaine et le besoin de flux d'espèces entre Massif Central et Pyrénées.

Les facteurs responsables de l'érosion de la biodiversité sont aujourd'hui bien identifiés : réduction et destruction des habitats favorables, pollutions physiques et chimiques, surexploitation, introduction d'espèces exotiques envahissantes.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois dispose de compétences propres permettant d'agir sur l'état de la biodiversité du territoire. Les plus notables sont :

- l'aménagement de l'espace communautaire (élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ;
- la création, l'aménagement et l'entretien des voiries ;
- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité ;
- la création et l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;
- la gestion de l'éclairage public ;
- la gestion de l'eau potable et de l'assainissement ;
- la gestion des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et des eaux pluviales urbaines ;
- la lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores.

Le projet de plan climat air énergie territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération porte des actions en faveur de la biodiversité. Certaines actions ont déjà été initiées au sein de l'agglomération dont notamment la gestion en ZéroPhyto depuis 2016 et l'extinction nocturne de l'éclairage public.

La signature en 2019 d'un contrat de transition écologique confirme la volonté de la communauté d'agglomération de se positionner comme animateur de la transition écologique sur le territoire.

La création en 2020 d'une délégation à la biodiversité au sein de l'exécutif communautaire marque la volonté de l'Agglomération d'investir pleinement ces enjeux.

Enfin le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027, en cours de consultation par le préfet de région et l'agence de l'eau Adour Garonne, préconise de préserver et restaurer la biodiversité liée à l'eau à l'échelle locale.

L'engagement de la communauté d'agglomération en faveur de la biodiversité a pour objet d'afficher une ambition et d'établir un cadre pour l'action. Ce cadre permettrait de proposer et regrouper toutes les actions favorisant la connaissance et la préservation de la biodiversité que la communauté d'agglomération peut porter au titre de ses compétences, ou qu'elle peut coordonner et fédérer au sein de son territoire.

Au même titre que le développement durable dont elle est aujourd'hui une composante essentielle, la préservation de la biodiversité doit être une préoccupation constante dans les réflexions conduites au sein de notre collectivité.

Cet engagement a été élaboré sur la base d'une démarche participative. Un atelier consacré à la biodiversité a été organisé en octobre 2020 pour recueillir les avis des partenaires locaux sur les leviers d'action et le rôle de la communauté d'agglomération en la matière. Ce temps d'échange rassemblant une vingtaine de structures (collectivités publiques, associations, bureaux d'étude spécialisés...) a permis de mettre en avant la volonté d'avancer ensemble pour préserver et valoriser la biodiversité de notre territoire. L'engagement en faveur de la biodiversité a également fait l'objet de deux séances de travail de la part d'un groupe d'élus en mai 2021 pour dégager les axes et les premières actions à y porter, puis a été soumis pour avis aux parties prenantes locales.

Il est structuré autour de trois axes, correspondant aux objectifs opérationnels que la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'engage à poursuivre, objectifs auxquels sont et seront rattachées différentes actions :

- Améliorer la connaissance des enjeux liés à la biodiversité et y sensibiliser les citoyens et les acteurs du territoire ;
- Aménager le territoire de façon favorable à la biodiversité ;
- S'appuyer sur des solutions fondées sur la nature pour bénéficier des services écosystémiques.

Afin de partager et diffuser la connaissance relative à la biodiversité en Occitanie, la communauté d'agglomération de l'Albigeois adhérerait par ailleurs au réseau

des gestionnaires d'espaces naturels de l'agence régionale pour la biodiversité (ARB), adhésion sans frais.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois souhaite enfin candidater au label « territoire engagé pour la nature » (TEN) qui encourage les collectivités à mieux connaître, agir et se mobiliser autour de la biodiversité. Cette initiative est déployée en Occitanie par un collectif régional composé de l'État, l'office français de la biodiversité, les agences de l'eau, et la région Occitanie. La candidature porterait sur les trois actions suivantes : élaboration d'un atlas de la biodiversité intercommunal, gestion différenciée sur les zones d'activité, action sur l'éclairage public en faveur de la trame noire.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'engagement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois en faveur de la biodiversité tel qu'annexé,

DÉCIDE d'adhérer au réseau des gestionnaires d'espaces naturels, adhésion sans incidence financière,

DÉCIDE de candidater au label « territoire engagé pour la nature » coordonné par l'agence régionale de la biodiversité,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à engager les démarches nécessaires à la candidature au label « territoire engagé pour la nature ».

Pour extrait conforme,
Fait le 29 juin 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL